

Commune de LA CHÂTAIGNERAIE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie Département de la Vendée Arrondissement de Fontenay le Comte

COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 24 janvier 2018, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Fabien LEROY, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER

SECRÉTAIRE: Vital LEMASSON

ABSENT EXCUSÉ : Claude MORIN

Claude MORIN ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

A- Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018

Délibération n° 18.01.29.001

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire Elie de Sayvre et de l'école maternelle du Chat Perché en date du 29 janvier 2018 pour un maintien de la semaine scolaire à 4.5 jours ;

Vu le résultat de l'enquête réalisée auprès des familles qui fait ressortir une majorité pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès septembre 2018 ;

Considérant que toutes les communes du pays de la Châtaigneraie ont fait le choix du retour à la semaine de 4 jours ;

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil à 20 voix pour, 1 contre et 1 blanc,

- SOLLICITE auprès de Madame la Directrice Académique une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours
- **DECIDE** de proposer à Madame la Directrice Académique de l'Education Nationale la nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

Jours	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Mardi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Jeudi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45
Vendredi	De 8 H 45 à 12 H	De 14 H à 16 H 45

- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT Maire